



## Michael Grampp

Économiste en chef et responsable de l'analyse du marché suisse, cabinet de conseil Deloitte, Zurich



# L'économie collaborative, une aubaine pour les consommateurs

L'économie collaborative est en plein essor. Cette culture du partage sert les intérêts des consommateurs qui bénéficient d'une plus grande offre, d'une diminution des coûts et d'une meilleure transparence. Le renforcement de la réglementation, exigé par les entreprises traditionnelles, pourrait toutefois mettre fin à ces avantages.

Qu'il s'agisse de véhicules, d'argent, de logements ou de connaissances, le partage et la location de biens et de services ont le vent en poupe<sup>1</sup>. Un nombre croissant de consommateurs valorisent désormais l'usage au détriment de la possession, notamment pour des raisons écologiques. Ce que l'on qualifie le plus souvent d'économie collaborative n'est rien d'autre qu'une forme d'économie de marché. À une différence près : l'achat et l'échange de biens et de services peuvent s'effectuer partout et à tout moment sur des tablettes ou des téléphones intelligents connectés à des portails en ligne. Les entreprises actives dans ce secteur sont des opérateurs de plateformes qui facilitent le rapprochement de l'offre et de la demande. Les particuliers ne se cantonnent plus au rôle d'acheteurs et deviennent des microentreprises.

L'économie collaborative compte déjà des figures emblématiques parmi les valeurs technologiques, comme le prestataire de services de transport Uber ou le site de location d'appartements Airbnb. Ces deux sociétés ont acquis une dimension planétaire en quelques années : présent dans plus de 300 villes du monde entier, Uber pèse plus de 50 milliards d'USD, sans posséder un seul véhicule ! Pour sa part, Airbnb ne propose aucun logement et joue principalement le rôle d'intermédiaire. Les spécialistes estiment que sa valeur est désormais supérieure à celle de la plupart des chaînes hôtelières internationales.

Il y a belle lurette que l'économie du partage ne se limite plus aux taxis et aux prestations hôtelières. Aux États-Unis, des articles ménagers, des crédits, des repas, la livraison de colis ou la réalisation de travaux divers font l'objet de transactions de ce type. Par ailleurs, les jeunes pousses issues de l'économie

collaborative ont levé plus de 20 milliards d'USD de capital-risque dans le monde ces trois dernières années.

### Un plus grand choix à moindre coût

Cette évolution a de quoi réjouir les consommateurs. L'économie collaborative élargit la gamme de produits et de prestations disponibles, tout en abaissant les frais de recherche et de transaction à un niveau proche de zéro : un simple clic sur l'application correspondante et le chauffeur commandé s'arrête devant votre porte quelques minutes plus tard. En outre, les prix pratiqués sont souvent nettement inférieurs à ceux des offres traditionnelles. Des systèmes d'évaluation fiables incitent les participants à faire preuve d'un comportement exemplaire et assurent une transparence élevée. L'offreur qui loue un appartement à la propreté douteuse ou

conduit de manière imprudente se met lui-même hors-jeu et ne trouvera plus de clients. Ce système d'autorégulation assure une protection efficace du consommateur.

Il n'est donc pas étonnant que l'économie collaborative jouisse d'un bon accueil en Suisse : selon une enquête réalisée par le cabinet de conseil Deloitte en 2015 auprès d'un échantillon représentatif de consommateurs, près d'un sondé sur cinq avait déjà loué des biens ou des services par l'intermédiaire d'une plateforme numérique et plus de la moitié des participants avaient l'intention de recommencer dans les douze mois suivants.

### Une opposition croissante

L'avenir du secteur n'est toutefois pas totalement serein : si le potentiel de croissance de l'économie collaborative est considérable, cette nouvelle forme de mutualisation suscite des résistances croissantes, notamment de la part des entreprises menacées par son essor. Toute innovation entraîne inévitablement des mutations structurelles. Nombreux sont ceux qui demandent à l'État d'intervenir.

Il faut adapter la réglementation, afin de clarifier les zones d'ombre et d'empêcher tout comportement abusif. Par contre, ceux qui souhaitent corseter, voire bâillonner, l'économie collaborative à grand renfort de lois et de prescriptions méconnaissent les vertus de l'autorégulation. Ils risquent d'étouffer un dynamisme générateur de croissance. Plutôt que de vouloir traiter les entreprises déjà présentes et les nouveaux arrivants de l'économie numérique sur un pied d'égalité en augmentant la densité normative, les pouvoirs publics seraient bien inspirés d'adopter une approche minimaliste. Les consommateurs leur en seraient reconnaissants.

<sup>1</sup> L'auteur a rédigé cet article en collaboration avec Luc Zobrist, analyste économique auprès du cabinet de conseil Deloitte.